



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE LAVIGNE
TENUE LE 6 AVRIL 2024 À 9H AU
250, 65^E AVENUE, SAINT-CÔME, J0K 2B0**

MOT DE BIENVENU DU PRÉSIDENT

Début de l'assemblée à 9h par M. Jean-Louis Dubé, président de l'association de chasse et de pêche Lavigne. Il souhaite la bienvenue à l'audience et demande la nomination d'un président d'assemblée.

NOMINATION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

M. Daniel Bouchard, secrétaire-trésorier du conseil d'administration est nommé à titre de président de l'assemblée par M. Louis-Marie Laplante et secondé par M. André Goosens, et adopté à l'unanimité.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ouverture de l'assemblée est proposée par M. Jean-Luc Caron et secondée par Mme. Denise Pellerin, et adoptée à l'unanimité.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum est constitué des 92 membres actifs présents. Il y a 2 conférenciers et 8 invités.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Daniel Bouchard dispense la lecture de l'ordre du jour puisque qu'elle a été envoyée à tous et demande une modification de celle-ci au point "Présentation des états financiers". Il avise qu'il présentera plutôt son rapport de finance en tant que secrétaire-trésorier de l'association de

chasse et pêche Lavigne puisque le comptable est absent. L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Jean-Luc Caron et secondée par M. Clément Denis, et adoptée à l'unanimité.

PRÉSENTATION ET ADOPTIONS DES ÉTATS FINANCIERS

M. Daniel Bouchard mentionne qu'il n'a que les états financiers préliminaires puisque le comptable n'a pas terminé la vérification de 2 sections qui sont sans impact sur les résultats. Puisque les états financiers sont habituellement adoptés lors de l'assemblée générale, il suggère de reporter cette adoption à la prochaine AGA et il fera parvenir les états financiers vérifiés aux membres avec une note explicative en cas d'écarts, et se porte disponible à répondre aux questions adressées à la direction de l'accueil St-Zénon. Une résolution pour adopter les états financiers au prochain AGA est proposée par Mme Denise Pellerin et secondé par M. Pierre Giroux, et adoptée à l'unanimité.

M. Daniel Bouchard présente les résultats financiers à l'écran pour l'audience. M. Louis-Marie Laplante demande s'ils restent certaines charges qui ne sont pas encore encourues actuellement qui pourraient créer un écart et M. Daniel Bouchard mentionne que tout est déjà payé. Un autre membre demande pourquoi ce bond soudain de \$24K à \$157K pour l'entretien du réseau routier et M. Daniel Bouchard explique que c'est l'ensemble des PADF, PACT des associations de lac, réparation du chemin vers le Gamelin en urgence à cause des pluies diluviennes. Un membre (non nommé) demande s'il y a un montant destiné au chemin Cyprès puisqu'il a un montant de taxe spécial sur son compte provenant de la MRC. M. Daniel Bouchard conclut qu'aucune somme présentée n'était pour le chemin Cyprès.

M. Daniel Bouchard évoque que l'année 2023 a été particulière et nous a mené vers un déficit. La saison a commencé avec des inondations, s'est fait interrompre par un ordre d'interdiction de circulation en forêt et s'est poursuivie par des fins de semaines pluvieuses affectant les réservations au Gamelin, les campings court séjour et les droits d'accès dans la zec. Pour ces raisons, l'augmentation de revenu budgétée ne s'est pas réalisée et les revenus se sont maintenus semblable à 2022. Il souligne que les subventions du gouvernement sont une part importante des revenus et qu'elles deviennent problématiques à cause des délais de réponse. À titre d'exemple il cite une demande faite en avril qui été acceptée en décembre seulement, une fois la saison terminée et les chemins gelés. Il spécifie que le montant de ces subventions diminue au fil du temps puisque le gouvernement vise l'autofinancement des zecs mais qu'il

règlements les revenus de la zec en fixant les droits d'accès, de pêche et de chasse. On nous informe que les frais d'entretien des chemins ont subi une augmentation de 20% tandis que les subventions ont diminués de \$30K. Il en va de même pour plusieurs dépenses comme le coût du poisson ensemencé qui a doublé depuis la pandémie en comparaison avec les droits de pêche qui ont augmentés de 2% seulement. Le problème n'est pas unique au zec Lavigne et des représentations sont faites auprès du gouvernement pour le sensibiliser sur le sujet.

M. Vaillancourt demande si l'exploitation forestière rapporte des revenus à la zec et M. Jean-Louis Dubé l'avise qu'aucun montant n'est donné pour la coupe forestière et que les subventions pour l'entretien des chemins sont passées de \$250 à \$150K en 5 ans. Mme Nathalie Poitras précise que les PADF viennent des forestiers via une gestion gouvernementale.

M. Daniel Bouchard expose que le CA et la direction sont présentement en train de revoir les opérations de la zec pour faire les choses différemment afin générer plus de revenus. Qu'un plan marketing va être mis en place dans lequel des escomptes seront proposés pour augmenter le nombre de réservation des chalets Gamelin.

M. Yvan Crevier demande pourquoi les coupes de bois sont interdites sur les campings et que les forestiers font des coupes à blanc au lac Richard, ce à quoi M. Jean-Louis Dubé répond qu'il est possible d'obtenir un permis pour le bois de chauffage mais que la zec n'a aucun pouvoir restrictif envers les forestiers. Mme Nathalie Poitras précise que les coupes à blanc sont faites là où le gouvernement juge que les arbres ont tous le même âge, qu'un prélèvement partiel entrainerait la chute des arbres restants.

M. Yanick Jean, demande pourquoi la dépense de cotisation et association a doublée par rapport à l'an dernier. L'augmentation est expliquée par l'embauche et le travail d'un biologiste et d'un ingénieur forestier via l'association RGZL précise M. Daniel Bouchard.

M. Jean-Luc Caron se demande si la rareté et la qualité des contracteurs travaillants sur les chemins ont affectés les coûts puisqu'ils s'est fait dire que les contracteurs ne voulaient pas se déplacer pour \$7500 et que ce montant n'avait pas changé depuis 2016. M. Jean-Louis Dubé lui répond que c'était effectivement le cas.

M. Jean-Luc Caron demande quel est l'augmentation des forfaits de pêche et de chasse. M. Daniel Bouchard explique qu'il s'agit de moyennes mais que les forfaits journaliers sont règlementés par le gouvernement et que les plus fortes hausses sont pour les forfaits saisonniers.

M. Daniel Bouchard complète en mentionnant que l'inflation a beaucoup fait augmenter les coûts.

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR COMPTABLE

M. Daniel Bouchard est conscient que le bureau de comptable actuel est en retard pour la vérification d'états financiers mais il le recommande tout de même puisque qu'il le juge compétent et que les frais chargés sont raisonnables. Il est proposé de nommer la société Boisvert et Chartrand pour la vérification comptable 2024 par M. Jean-Luc Caron et secondé par M. Martin Blouin, et adopté à l'unanimité.

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE TENUE LE 8 AVRIL 2023

La lecture du procès-verbal de l'AGA 2023 est dispensée puisque ce dernier a été envoyé à tous. L'adoption du procès-verbal 2023 est proposée par Mme. Nathalie Mongeon et secondée par M. Yves Lévesque, et adoptée à l'unanimité.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION

M. Jean-Louis Dubé explique que 3 semaines de fermeture, une pour les feux de forêt et 2 pour les inondations ont beaucoup de répercussion sur notre courte saison d'activité. Que l'entretien des chemins soit devenu une problématique majeure au niveau financier et qu'un comité de l'ensemble des zecs est formé pour proposer des alternatives au gouvernement. Que nous sommes chanceux par rapport à beaucoup d'autres zecs d'avoir des chalets en location parce

qu'on envisage de combler le manque à gagner en augmentant les revenus des locations de \$50K.

La santé financière de la zec est excellente grâce aux revenus accumulés et ils ont permis d'ajouter des installations à valeur ajoutée tel que terrain de camping et des chalets qui génèrent des revenus.

Un des projets importants pour la zec est le vote en faveur de la réfection du barrage Galette. Les plans et devis ont été faits, la MRC a accepté le financement aux 34 résidents, l'équipe de biologiste a été sélectionnée, les soumissions d'entrepreneurs locaux obtenus, il ne reste qu'à obtenir les permis du ministère de l'environnement et de l'expertise hydrique et barrages. M. Jean-Luc Dubé remercie M. Michel Croteau qui a repris la direction générale de la zec, il remercie aussi tous les employés ainsi que les membre du conseil d'administration pour leur dévouement.

PRÉSENTATION DES CONFÉRENCIERS ET DES INVITÉS

MME ISABELLE PARENT, INGÉNIEURE FORESTIER AU MNRF

Elle explique qu'il y a des rencontres aux 2 mois à la table GIRT (gestion intégrée des ressources et du territoire) en lien avec les sujets forestiers où siège les industriels forestiers, la MRC, la zec, les représentants autochtones, les représentants de villégiateurs, les représentants de trappeurs et la CARA et qu'un mécanisme est prévu en cas de différent. Présentement nous sommes en phase de consultations publiques sur les chantiers à venir via le volet opérationnel (PAFIO) jusqu'au 9 avril 2024. Ça concerne les 5 prochaines années de récolte.

Elle illustre que la planification du ministère est basée sur le calcul du prélèvement forestier en préservant le capital de la forêt Québécoise. Que le bureau SOR dont elle fait partie fait la planification, l'harmonisation et le suivis des travaux. Que 25% de la récolte de bois est mise aux enchères à l'international, que le ministère émet les permis et les certifications.

Les industriels forestiers se font allouer un cubage de coupe, ils planifient l'aménagement de chemins et sont responsable de pratiques environnementales pour maintenir leur certification FSC et environnementale. Deux méthodes de prélèvement sont possibles selon la nature de la forêt soit la coupe partielle (25-50% de récolte) ou coupe régénératrice (coupe à blanc) selon la nature de la forêt. Elle explique les travaux à venir sur la carte avec les légendes et nous invite à participer en émettant des commentaires. La présentation d'Isabelle Parent sera disponible pour lecture sur le site de la zec.

M. Yves Lozeau demande si le bois des feux de forêt a été récolté. Mme. Isabelle Parent nous informe qu'il y a un programme spécial pour les récoltes après incendie ou ravageur mais que Lanaudière a été épargné par les feux de forêt l'an dernier.

M. ERIC DEBLOIE, AGENT DE PROTECTION DE LA FAUNE, SECTEUR SUD (JOLIETTE)

Il a été assistant protection de la faune à la zec Lavigne en 2015-2016 et ensuite en 2017 à la zec des Nymphes et la zec Boulé. Pour ensuite devenir agent de la faune pour le ministère. Il reste disponible pour répondre aux questions.

RAPPORTS DES COMITÉS

FORESTERIE

Mme Nathalie Poitras nous fait part que les temps sont durs pas seulement pour la zec mais aussi pour les forestiers. Que les restrictions covid n'ont pas permis le changement de région, que les feux de forêt 2023 au nord ont limités et maintenus les travaux plus au sud. Que le moratoire autochtone maintient les forestiers sur notre territoire. Tant que le conflit autochtone persiste, la région entière de Lanaudière demeure sous pression des coupes, ce pourquoi il est plus important que jamais d'être présent à la table GIRT, rôle qu'elle assume depuis quelques années. Il y a 2 grands sujets à la table GIRT, soit les aires d'implantation de production ligneuse (travaux d'entretien pour augmenter la récolte d'arbre) et la production acéricole (sirop d'érable) en discussion depuis les 3 dernières années.

Elle tient à remercier les gens pour leur grande participation à l'audit FSC et souligne l'importance d'émettre des commentaires à la suite des coupes de bois.

Elle nous apprend que le biologiste et l'ingénieur forestier, travaillant pour nous via le regroupement, ont quittés leur fonction.

Elle nous informe des chantiers. Les forestiers devaient défaire les chemins pour le lac Hétu après leur chantier puisque ces derniers ne respectaient plus les normes actuelles. Une entente avec les forestiers a permis d'avoir un nouvel accès par la piste de VTT près du Lac Harnois. Le chantier le plus important dans la zec était au lac Galette/Sylvestre, la coupe est terminée mais il reste encore des opérations de ramassage à faire, de réaménagement surtout au pit de sable et des discussions pour des infrastructures abimées sont en cours. Le chantier Verchère est presque terminé, le bois reste à être transporté. Le chantier du lac Racette vient tout juste de commencer et c'est pour une coupe totale en bordure du chemin.

Des travaux non commerciaux sont prévus au lac Bernard et au lac Richard, on demande une grande vigilance pour les chasseurs de ses secteurs puisque les travaux ont souvent lieu durant cette période. Certains chantiers pourraient aboutir puisque l'étape des consultations publiques et d'harmonisation sont faites. C'est le cas du Vauvert (St-Côme) et Georges Nord (Notre-Dame-de-la-Mercie). Il reste le chantier Sawin à harmoniser en 2024 et plusieurs autres chantiers sont dans le viseur pour le futur.

Il y a des travaux de prospection minière sur le territoire actuellement. Une rencontre est prévue le 11 avril 13h30 ici même où le publique est invité à poser des questions. C'est important de participer car une mine cause du dommage.

CHASSE

M. Serge Malo fait le constat que les coupes forestières impactent négativement la chasse au petit gibier, 2023 ayant été une des moins productive. Le chevreuil quant à lui devrait profiter de cet environnement sans arbre mais la population est très limitée dans la zec et semble se concentrer autour des villages avoisinants. L'orignal reste maître sur le territoire et sa population est en augmentation, l'inventaire aérien dénombre 2,73 orignaux/10 km. On

s'attendait à une plus forte augmentation mais la population de loup croit au même rythme prélevant la moitié des jeunes veaux.

M. Serge Malo demande aux chasseurs qui visiteront leur site de prendre en note 3 les points GPS (treestand et cache) et de transmettre le tout aux accueils avant que la saison ne débute.

PÊCHE

M. Jérémie Tremblay souligne que la zec Lavigne a diminué le budget d'ensemencement, il précise qu'il ne s'agit pas d'une décision financière mais plutôt les conséquences d'une analyse biologique. On a tendance à penser qu'un plus grand ensemencement apporte une meilleure collecte mais on atteint un plateau à un certain moment et l'ajout de poisson devient inutile. Les captures de poisson 2023 sont restées identiques à 2022 malgré une baisse des ensemencements de \$20k ce qui indique qu'on a atteint ce plateau. Il faut maintenant travailler à rééquilibrer le tout pour atteindre le point optimal.

Le biologiste du regroupement a mis en branle plusieurs projets avant son départ. Un de ces projets est l'étude des lacs allopatriques (lac naturel en omble de fontaine) et 2 stagiaires ont été embauchés pour en faire l'analyse. Ils assureront aussi le suivi printanier et automnal des sites de fraie aménagés. Lors de ses visites en 2023, le biologiste a remarqué la présence de bons géniteurs alors on peut s'attendre à une belle saison de pêche en 2024.

En 2024, la zec a procédé à une standardisation des quotas de pêche. La limite de possession de poisson est maintenue à 10 ombles de fontaine par jour. Sur les lacs ensemencés le quota reste à dix, le quota des autres lacs passera à 8 sauf pour les lacs eutrophiques (vieillissant) qui resteront à 3 prises. Il invite les gens à s'informer aux accueils en début de saison.

DOSSIER WEB

En l'absence de M. Benoit Laporte c'est M. Daniel Bouchard qui fera la présentation. Il nous informe que des améliorations au PAV (poste d'accueil virtuel) sont en cours pour pouvoir faire des enregistrements en lignes surtout au niveau des locations de chalet et camping.

Dernièrement le Réseau zecs a procédé à un appel d'offre pour une plateforme transactionnelle, le résultat de l'analyse sera disponible sous peu.

REGROUPEMENTS DES 4 ZECs DE LANAUDIÈRE

En l'absence de M. Benoit Laporte c'est Jean-Louis Dubé qui fera la présentation. Les 2 professionnels partagés entre les 4 zecs ont quittés pour d'autre emplois. Le regroupement avaient une subvention pour l'embauche de professionnels mais nous n'avons toujours pas de réponse de cette subvention pour 2024. Le regroupement envisage de s'unir avec celui des Laurentides afin d'avoir les moyens de se payer des professionnels et un coordonnateur puisque plusieurs zecs sont gérés par les bénévoles du conseil d'administration.

CAMPING

M. Alain Bordeleau nous rappelle qu'en 2019 les campeurs devaient se mettre aux normes quant aux structures de camping. La MRC a d'ailleurs fait des inspections sur les lieux et tout serait conforme présentement. Par la suite, plusieurs plaintes ont été reçues pour non-conformité mais elles ne n'étaient pas fondées puisque la MRC a émis des permis pour l'érection de ces structures. Les propriétaires possédant ces permis conserveront un droit acquis non transférable et la zec s'assurera du respect des normes.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Michel Croteau nouveau directeur en poste pour la saison 2023 a connu un départ tumultueux avec la réquisition du chemin de la zec à cause des inondations, de l'interdiction de circuler en forêt provoquée par les risques de feux de forêt et les nombreuses fins de semaine pluvieuses.

Afin de ralentir la circulation, des dos d'âne et pancarte de limite de vitesse ont été installés à 5 emplacements névralgiques, soit autour des lacs habités. Des travaux de ajout/nettoyage de ponceaux, débroussaillage et d'entretien des chemins ont été possible grâce au programme PADF et aux programmes PACT des associations de lacs.

La zec a tenu une journée de pêche blanche en février et devait faire une journée pêche en herbe au printemps mais cette dernière a été annulé à cause de l'interdiction de circuler en forêt. Comme à l'habitude l'activité d'automne d'initiation à la chasse au petit gibier a connu un franc succès. Il remercie l'ensemble du personnel de leur soutien.

ÉLECTION

Les sièges #4 (Mme Nathalie Poitras), #5 (M. Serge Malo) et #6 (M. Jérémie Tremblay) sont en élection pour 2024. Une seule candidature nous est parvenue par M. Younes Hadri pour le siège #6 et M. Jérémie Tremblay nous a fait part de son désir de quitter son poste au sein du conseil d'administration. Les 3 sièges sont donc élus par acclamation.

M. Younes Hardi se présente, il est dans la zec depuis plusieurs années et apporte souvent du soutien informatique aux employés de l'accueil St-Zénon. Son champ d'expertise est la gestion de projet de technologie d'information.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Michèle Gélinas Elle a entendu dire que la pêche au touladi ouvrait seulement à la fin juin. Une erreur s'est glissée et le courriel a été acheminé par le biologiste à un Michel dans un autre zec qui a répondu que ça ne les affectait pas. Une lettre d'explication/contestation de la part du conseil d'administration a été envoyée par la suite mais on est toujours en attente d'une réponse du ministère d'ici la fin avril.

Mme. Denis Pellerin Le PACT 2023 n'a pas eu lieu à cause de la tortue des bois, espèce protégée. Selon M. Michel Croteau les demandes de permis et les travaux devront avoir lieu plus tôt au printemps pour arriver à pouvoir effectuer les travaux avant la ponte.

- M. François Primeau Il aimerait que quelqu'un confirme l'intention de la zec à ouvrir un camping au lac Jaune. M. Michel Croteau corrobore que la zec projette le développement d'un camping saisonnier pour rentabiliser le PADF du lac Jaune avec maximum de 7 sites avec toilettes sèches.
- Membre au Galette Il demande si on maintient un registre des ensemencements versus les statistiques de pêche et remet en cause les statistiques puisqu'il a trouvé de vieilles statistiques de 2015 démontrant qu'on avait capturé 10K truites de plus qu'en 2023. M. Jérémie Tremblay l'informe que la méthode de calcul se fait en prise par pêcheur et que cette dernière est stable dans la dernière année. Il précise toutefois que l'ensemble des lacs du Québec sont en diminution au niveau des captures totales, ce pourquoi le gouvernement met en place des mesures spéciales pour préserver l'espèce.
- Il souligne aussi l'état déplorable du stationnement de St-Côme et demande de remplir les trous.
- Mme Laverdière Elle demande si le lac Jaune sera accessible par le lac Émile ou le lac Harnois. M. Michel Croteau l'avise que l'accessibilité par Émile n'étant plus conforme, l'entrée se fera par le lac Harnois.
- M. Marc Vaillancourt Il demande si l'entretien des toilettes sèches doit être fait par la zec ou par les gens du camping. M. Jean-Louis Dubé confirme que c'est à la zec de fournir la chaux et nettoyer le tout.
- Mme Danielle Robillard Elle aimerait qu'on parle de la situation de l'accueil St-Michel-des-saints. M. Jean-Louis Dubé explique que la dame qui y travaillait est malade et ne travaillera pas cette année. Pour cette raison le poste d'accueil sera maintenu en auto-enregistrement seulement.

De plus, il annonce que la cabane d'auto-enregistrement à Notre-Dame-de-la-Mercie sera fermée. Les rapports du système montrent que la plupart des usagers de ce secteur s'enregistre déjà en ligne.

M. Simon Bénéard

Il avance que plusieurs terrains de camping (#14 Racette) sont libres depuis longtemps dans la zec. Il demande aussi que la liste d'attente redevienne par secteur comme auparavant. M. Jean-Louis Dubé lui confirme qu'un inventaire des sites de camping sera fait cette année et que la liste redeviendra par secteur pour faciliter sa gestion.

Un Membre

Il trouve que plusieurs secteurs de la zec sont sous-exploités et pense que le lac Bouleau serait propice pour l'installation d'un camping. M. Daniel Bouchard le remercie et s'engage à évaluer la proposition.

Un Membre

Il demande que la zec intervienne auprès des propriétaires de site de camping malpropre au camping Racette. M. Michel Croteau a déjà eu des discussions avec les personnes concernées et invoque la possibilité d'effectuer le travail pour eux et de leur acheminer la facture.

Il nous informe que certains propriétaires du camping Racette font une location saisonnière sans transfert de bail pour contourner l'interdiction de vente des sites de camping. Il a déjà avisé M. Michel Croteau et Marc-André Venne de la situation l'an dernier mais n'a pas vu de changement depuis. M. Jean-Louis Dubé en prend note et adressera la situation.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

La clôture de l'assemblée est proposée par Yvan Gervais et secondée par Clément Denis, adoptée à l'unanimité

TIRAGE DES PRIX DE PRÉSENCE

Gracieuseté de Browning Canada et la zec Lavigne. Un immense remerciement à M. Marc Côté, Charles Guèvremont et Grégoire Guèvremont.